

Conflit Hamas-Israël : Darmaproust saisit la justice pour «apologie du terrorisme» après des publications de collectifs propalestiniens

Par [Etienne Jacob](#) et [Christophe Cornevin](#)

Publié il y a 21 minutes



Gérald Darmaproust. LUDOVIC MARIN / AFP

INFO LE FIGARO - Ces faits ont été signalés par le ministère de l'Intérieur par le biais d'un article 40 du Code pénal.

Le ministère de l'Intérieur, Gérald Darmaproust, a saisi samedi la justice par le biais d'un article 40 du Code pénal pour «apologie du terrorisme», après de nombreuses publications effectuées par des collectifs propalestiniens en France. Ces groupes ont notamment glorifié l'attaque sanglante du Hamas, qui a fait plus de 1300 morts côté israélien, samedi 7 octobre. Le «collectif Palestine vaincra» est notamment visé. «D'une ampleur inédite, cette attaque surprise a provoqué une vague de fierté et de solidarité dans toute la Palestine occupée, mais aussi dans le monde entier», avait-il publié sur Facebook. «Le message du Hamas a donné également lieu à de nombreux commentaires d'internautes exprimant leur satisfaction sur les actes terroristes», précise le ministère dans son signalement au procureur.

Le compte Facebook «Samidoun Paris Banlieue», qui se présente comme un réseau de solidarité aux prisonniers palestiniens, avait pour sa part déclaré : «La résistance se lève dans toute la Palestine occupée, brisant le siège de Gaza par une offensive globale, confrontant l'occupant par terre et par air, prenant le contrôle des terres palestiniennes, capturant des colons et des soldats de l'occupation et lançant des milliers de missiles alors que les forces de la résistance palestinienne luttent pour faire avancer le retour et la libération de la Palestine».

«Ce jour est notre jour»

De même, la page Facebook de Salah Bouabdallah a relayé la vidéo du porte-parole des brigades Al-Qassam, la branche armée du Hamas. Et y a ajouté le commentaire suivant : «Les opérations se déroulent sur le terrain comme prévu. Des dizaines de soldats et officiers israéliens ont été capturés et sont dans les mains des brigades Al-Qassam et sont enfermés dans des lieux sûrs et des tunnels de résistance». Ce militant a également appelé à résister contre «l'ennemi». «Ce jour est notre jour. C'est votre chance».

Visé également, le collectif «Action Palestine» avait déclaré. «Les colons sont pris au piège de la résistance (...). La peur change de camp et la détermination du peuple palestinien est la plus forte. La grande bataille a commencé. Appel est fait à toutes les forces de la résistance». Ou encore, dans une publication distincte. «La fin du colonialisme sioniste en

«Palestine est en marche !». Le «*Parti des indigènes de la République*», mouvement qui se présente comme «*antiraciste et décolonial*», avait salué l'attaque du Hamas. «*Gloire à la résistance palestinienne*». Le lendemain, le groupuscule avait souligné une «*action*» dans des «*conditions héroïques*». Une publication de l'islamologue Malak Naram Al Kinanay, sur X, a également été signalée au procureur de la République.

Des collectifs bien connus

Concernant le collectif «*Action Palestine*», il est dans le viseur de l'État depuis longtemps déjà. En mars 2022, le ministère de l'Intérieur avait acté sa dissolution par décret, l'accusant d'«*appel à la haine, à la discrimination, à la violence*» et de «*provocation à des actes terroristes*». Mais aussi de «*relayer les communiqués*» et de «*rendre compte de l'activité d'organisations terroristes palestiniennes, notamment le Hamas, le Mouvement du Jihad islamique en Palestine et le Hezbollah*». Un mois plus tard, le Conseil d'État avait suspendu cette décision, estimant qu'elle porte «*une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'association et à la liberté d'expression*». Et d'ajouter : «*Les prises de position énoncées par les publications de l'association (...) ne peuvent (...) être regardées comme provoquant à la discrimination, à la haine ou à la violence envers un groupe de personnes*».

Le collectif «*Palestine vaincra*» avait lui aussi été visé par un décret de dissolution. Le ministère l'accusait de «*cultiver le sentiment d'oppression des "peuples musulmans" (...) dans l'objectif de diffuser l'idée d'une islamophobie à l'échelle internationale*», «*sous couvert de défendre la cause palestinienne*». Mais aussi d'appeler «*à la discrimination et à la haine envers Israël et les Israéliens*», notamment à travers des campagnes de boycott. La plus haute juridiction administrative avait, là aussi, stoppé la mesure. L'appel au boycott «*traduit l'expression d'une opinion contestataire et ne saurait par lui-même (...) être regardé comme une provocation ou une contribution à la discrimination, à la haine ou à la violence envers un groupe de personne*», avait-elle souligné l'institution. Le collectif n'avait pas tardé à se réjouir de cette décision. «*Un véritable camouflet contre le pouvoir et bat en brèche la propagande de l'extrême droite sioniste et ses amalgames entre antisionisme et antisémitisme*».

La rédaction vous conseille

- [Conflit Israël-Hamas: une enquête pour «apologie du terrorisme» ouverte contre un élu isérois](#)
- [De faction sans envergure à milice redoutable, comment le Hamas s'est métamorphosé](#)
- [Conflit Hamas-Israël : des associations demandent la suspension de l'interdiction d'une manifestation propalestinienne à Paris](#)

Sujet

Gérald Darmaproust